



U.J.C.A

UNION DES JEUNES CADETS

« U.J.C.A »



Lettre ouverte à Monsieur le Président de l'Assemblée National de la République Démocratique du Congo.

Concerne: Inscription et Vote d'urgence du projet loi électoral à la session de mars 2022 pour permettre à la Commission Electoral National Indépendante d'organiser des élections de 2023 dans le délai constitutionnel.

Monsieur le Président,

Nous venons de suivre avec attention particulière la publication de la feuille de route du processus électoral 2021-2027 en date du 3 février 2022 par le Président de la Commission Electorale National Indépendance, dans laquelle plusieurs contraintes ont été relevées notamment, la volonté politique, la production à temps des lois essentielles et la mutualisation des ressources.

L'Union des Jeunes Cadets en sigle « UJCA » c'est une organisation de la société civile qui fonctionne conformément à la loi n° 004/2001 du juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, elle intervient notamment dans le thématique financement public, dans le cadre du projet Engagement Civique et plaidoyer qui vise à contribuer à faire progresser les principales réformes électorales.

Après avoir collectés des données et les informations sur terrain ayant trait aux obstacles liés au non-respect des délais et d'autres problèmes relatifs à la mise en œuvre du financement public relatif aux réformes électorales.

Malgré la volonté exprimée par le gouvernement à travers la prévision des fonds dans la loi des finances exercice 2022 adoptée et promulguée, ainsi que l'adoption du projet de décret portant organisation de la mutualisation des activités opérationnelles dans le cadre de l'identification et de l'enrôlement des électeurs, de l'identification de la population et du recensement général de la population et de l'habitat.

E-mail : ujcb2001@yahoo.fr , martinzingi@gmail.com
www.ujca.org. Facebook: [ujca ong](#). Twitter: [@ Ujca](#) ONG EQUITY
Bank: 00018- 00005 – 01486331200 –5 1

Partant des constats faits sur terrain, ainsi que certaines contraintes évoquaient dans la feuille de route publiée par le Président de la Commission Electoral National Indépendante « CENI » notamment, ***la volonté politique, la production à temps des lois essentielles, la mutualisation des ressources et le financement des élections***

UJCA craint si le parlement n'inscrit pas d'urgence à l'ordre du jour pour débat et vote à la session de mars 2022, la proposition de loi électorale, **défavoriserait** la CENI à la mise en œuvre des opérations électorale dans le délai constitutionnel.

Au vu de ce qui précède UJCA vous demande :

- D'inscrire d'urgence à l'ordre du jour pour débat dans le calendrier de la session de mars 2022 la proposition de loi électorale;
- De voter d'urgence à la session de mars 2022, la loi électorale tenant en compte des réformes clés et consensuelles, afin de faciliter la CENI la mise en œuvre des opérations électorales dans le délai constitutionnel ;
- De veiller à ce qu'il n'y ait pas du retard dans le décaissement des fonds allouer pour l'organisation des différentes opérations électorales.

Nous vous remercions de la suite favorable qui sera réservée à notre requête et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très distinguée.

Fait à Kinshasa, le 09 février 2022

Martin MFUMU ZINGI

Coordonnateur de l'UJCA



Siège National av. Kimayala N°60, quartier It Mbaki Commune de Bumbu. Ville de Kinshasa/RDC

Tél : (+234) 895 24 55 12 – 998 20 42 42 – 899 48 94 93 – 898022220

E-mail : ujcb2001@yahoo.fr , martinzingi@gmail.com

www.ujca.org. Facebook: [ujca ong](#). Twitter: [@ Ujca ONG EQUITY](#)

Bank: 00018- 00005 – 01486331200 –5 1